

### Consultation publique

#### **Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-739**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier diverses dispositions** » et tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 mai 2025 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but :

- d'ajouter une disposition pour rappeler que le PIIA-009 est applicable pour un usage additionnel;
- de préciser que les dispositions sur les logements intergénérationnels sont les mêmes que les UHA;
- d'ajuster des superficies pour certains types de bâtiments accessoires;
- de modifier des matériaux et la structure permis pour serre;
- de corriger des coquilles qui étaient présentes dans le tableau de l'article 5.2.1 – projection permise des avant-toits au-dessus de l'emprise, corrections des zones pour les bâtiments accessoires, précision pour les empiètements des balcons et des escaliers dans les marges;
- d'apporter des précisions sur la manière de calculer la distance entre deux accès;
- d'apporter des précisions sur la largeur des accès et ajout d'un croquis;
- de retirer l'obligation de pavage pour les immeubles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- de modifier des dispositions pour les bâtiments accessoires dans un projet intégré.

L'ensemble de la Ville est visé par le projet de règlement.

Cette modification est une initiative de la Ville de Lachute.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle de la zone concernée est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au [www.lachute.ca](http://www.lachute.ca) (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 14 avril 2025  
(U-2025.14)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 7211.*